

# Nouveau conciliateur de justice

## Antoine Albanèse



La première marche du nouveau système judiciaire. C'est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole destiné à favoriser le traitement amiable des conflits (loi de modernisation du 23 Mars 2019 de programmation et de réforme pour la justice).

Le recours préalable à un conciliateur de justice est ainsi devenu obligatoire pour les litiges n'excédant pas 5000€ dans tous les domaines issus de la vie quotidienne. C'est une procédure simple, rapide, confidentielle et gratuite qui peut concerner entre autres, les relations entre bailleurs et locataires, les litiges de la consommation, litiges entre commerçants, problèmes de copropriété, litiges entre personnes, litiges et troubles de voisinage etc ...

### **Nomination :**

M. Antoine ALBANESE a été nommé conciliateur de justice par ordonnance du 30 Janvier 2020 par le Premier Président de la Cour d'Appel de Montpellier. Il exercera sa fonction sur le territoire du canton de Servian

### **Permanences :**

Les permanences s'effectueront sur rendez-vous le jeudi matin de 9h à 12h en Mairie de Servian

### **Prise de rendez-vous :**

Par courrier à l'adresse suivante :

[antoine.albanese@conciliateurdejustice.fr](mailto:antoine.albanese@conciliateurdejustice.fr)

ou par téléphone 07.89.89.27.96

La première permanence s'est tenue en mairie de Servian en date du Jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020.